

RAPPORT DU JURY DES CONCOURS DE LA PENA

SESSION 2008

Je tiens tout d'abord, comme président du jury et rédacteur de ce rapport, à exprimer ma gratitude à mes deux prédécesseurs dans cette fonction, Mme Danièle Jourdain-Menninger, Inspectrice générale des Affaires sociales, et M. Pierre Duffé, Inspecteur général de l'Administration, pour l'accueil si bienveillant et courtois qu'ils ont fait à mes demandes d'entretien, et pour leurs conseils très avisés et précieux. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à la direction et aux personnels de l'ENA pour la disponibilité, l'écoute et l'aide qu'ils ont en permanence apportées aux travaux du jury. Enfin, je souhaite vivement remercier les membres du jury pour leur participation exacte et solidaire à ces travaux, et pour leurs contributions personnelles à ce rapport.

Gérard MAMOU

SOMMAIRE

PARTIE GENERALE	3
Observations d'ordre statistique sur les deux concours	
Brèves réflexions sur le concours de la 2 ^{ème} catégorie	
PARTIE PEDAGOGIQUE	5
<i>EPREUVES ECRITES</i>	5
I – Rappel : définition des épreuves écrites d'admissibilité	5
II – Les questions de forme, loin d'être négligeables	5
III – Les deux épreuves écrites, sur le fond	6
A – Observations générales	6
B – La note de synthèse	7
C – La rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international	8
1 – <i>Le choix du sujet</i>	
2 – <i>La rédaction de l'exposé</i>	
D – Brèves remarques sur les épreuves écrites du 2 ^{ème} concours	9
<i>La note de synthèse</i>	
<i>L'exposé sur un sujet d'actualité</i>	
 <i>EPREUVES ORALES</i>	 10
I – Définition et principes de l'épreuve orale d'admission	10
II – Déroulement de l'épreuve orale : observations, analyses, enseignements	11
A – Remarques générales	10
B – Qualités et défauts relevés chez les candidats durant l'épreuve de conversation	11
1 – <i>Principales qualités relevées par le jury dans cette épreuve</i>	
2 – <i>Principaux défauts relevés par le jury dans l'épreuve orale</i>	
C – Conseils donnés aux candidats pour une meilleure préparation à l'épreuve	14
1 – <i>Aspect professionnel et culture générale</i>	
2 – <i>L'exposé liminaire</i>	
3 – <i>Du bon usage de la notice individuelle</i>	
 ANNEXE : Liste des sujets d'écrit du concours de la session 2008	 21

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE D'ENTREE A L'ENA

SESSION 2008

PARTIE GENERALE

Comme celui des années précédentes, et pour des raisons de cohérence et d'utilité, ce rapport rassemble les observations relatives aux épreuves d'admission *de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories d'accès aux cycles préparatoires au concours interne de l'ENA*. Les épreuves de ces deux concours se sont déroulées du 1^{er} avril au 07 juillet 2008 pour la 1^{ère} catégorie, et du 1^{er} avril au 28 mai 2008 pour la 2^{ème} catégorie.

Observations d'ordre statistique sur les deux concours

Le concours de la 1^{ère} catégorie, ouvert aux candidats titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur de niveau III et plus (niveau bac + 3 au minimum) a attiré encore moins de candidats que les années précédentes : le nombre des inscrits, qui était de 710 en 2004, est passé de 621 en 2007 à 609 en 2008, dont seulement 444 présents au dernier pré-concours contre 478 à la session 2007. Le jury a retenu 222 candidats pour les épreuves orales et en a admis 128 pour 110 places offertes, les candidats de la 1^{ère} catégorie bénéficiant du report de 9 places non attribuées dans la 2^{ème} catégorie ainsi que du report de 9 places non attribuées dans la 3^{ème} catégorie. Le taux de réussite est de 21 % (et de 28,8 % sur la base des présents).

Le concours de la 2^{ème} catégorie quant à lui, ouvert aux candidats disposant au moins du niveau bac et au maximum de diplômes à bac + 2, connaît une diminution encore plus forte : le nombre des inscrits, qui était de 90 en 2004, est passé de 33 en 2007 à 25 en 2008, dont seulement 16 présents au concours 2008 contre 23 à la session 2007. Le jury a retenu 15 admissibles, mais il n'a pu pourvoir tous les postes offerts, avec 11 candidats seulement admis pour 20 places offertes. Le taux de réussite n'en demeure pas moins de 44 % (et de 68,7 % sur la base des présents).

Les candidats potentiels ont donc, dans l'un et l'autre cas, des *chances statistiques de succès* fort intéressantes, compte tenu du niveau élevé de l'enjeu à ces deux concours.

Le taux de féminisation est en augmentation assez sensible dans la 1^{ère} catégorie à cette session 2008. Il est de 43 % pour les présents, de 44,6 % pour les admissibles et de 40 % pour les admis, contre respectivement 40,3 %, 36,3 % et 35,1 % en 2007. S'agissant de la 2^{ème} catégorie, ce taux est en 2008 de 35,7 % pour les admissibles et de 16 % pour les admis.

La moyenne d'âge des admissibles de la 1^{ère} catégorie se situe autour de 33 ans (le candidat le plus jeune ayant 25 ans, le plus âgé 50), et celle des admissibles de la 2^{ème} catégorie est d'environ 34 ans (le candidat le plus jeune ayant 29 ans, le plus âgé 37).

Le nombre de candidats se déclarant célibataires reste élevé : 49,1 % des admissibles (ils étaient 46 % en 2007) et 55,3 % des admis de la 1^{ère} catégorie ; 42,9 % des admissibles et 45,4 % des admis de la 2^{ème} catégorie.

Le niveau des diplômes et surtout la nature de la formation antérieure continuent à peser sur la qualité des prestations des candidats. Si 10 des 11 candidats admis de la 2^{ème} catégorie se présentaient pour la première fois, 35 admis de la 1^{ère} catégorie se présentaient pour la deuxième fois et 8 pour la troisième. L'importance, déjà soulignée pour les concours précédents, du nombre de candidats ayant bénéficié d'une préparation au concours s'est confirmée cette année.

L'origine géographique des candidats reste inchangée, avec une très forte proportion de candidats originaires de la région parisienne (69,4 % des candidats présents, 58,6 % des admissibles, 61,7 % des admis, en 1^{ère} catégorie), comportant, outre l'effet mécanique de l'importance des administrations centrales, une influence déterminante de la préparation organisée par le ministère des Finances et ouverte à l'ensemble des fonctionnaires.

La répartition professionnelle des candidats reste très déterminée. Les enseignants (auxquels s'ajoutent quelques conseillers principaux d'éducation des collèges et des lycées), les fonctionnaires du ministère de l'Economie (le nombre d'inspecteurs des impôts candidats, même s'il s'explique par certaines réformes en cours, a frappé le jury), les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur (administration centrale et préfectorale) et du ministère en charge des Affaires sociales et de la Solidarité constituent la majorité des candidats et des reçus au concours de la 1^{ère} catégorie.

La répartition des origines des candidats de la 2^{ème} catégorie n'est pas significative, compte tenu du faible nombre de candidats.

Brèves réflexions sur le concours de la 2^{ème} catégorie

En ce qui concerne ce concours, le jury s'est interrogé sur le profil des candidats et les résultats obtenus. Il a été assez surpris de constater le très faible niveau de certains agents prétendant accéder à l'ENA, alors même qu'ils avaient suivi pour certains une préparation. C'est ce qui a expliqué la difficile décision de ne pas les admettre, malgré la possibilité de le faire eu égard au nombre de places offertes. La mise en concurrence des différents candidats a été relative, puisque, après les épreuves d'admissibilité, le jury disposait pour l'admission de plus de places disponibles que de candidats. Cela ne laisse pas d'être regrettable. On relève aussi que, dans l'hétérogénéité des candidats, certains, qui se sont révélés excellents, ne disposaient que d'un faible bagage scolaire. Dotés d'une expérience professionnelle qui pouvait paraître d'abord modeste, mais qu'ils avaient mûrie et réfléchi, intégrée intellectuellement, ils ont su en tirer grand parti aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, et ont remarquablement réussi. Ce concours pourrait donc vraiment constituer une chance à saisir pour des fonctionnaires de catégorie B voire C. Pour certains, à l'inverse, existe un net décalage entre le niveau élevé de leur formation universitaire et leur niveau de recrutement ; leurs diplômes les surqualifient donc par rapport à la nature parfois modeste de leurs responsabilités professionnelles, mais en même temps les orientent vers le concours de 1^{ère} catégorie où, de ce fait, ils peuvent se trouver désavantagés par rapport aux candidats de catégorie A.

Le jury estime par conséquent que si l'organisation et le coût du concours de la 2^{ème} catégorie peuvent sembler bien démesurés par rapport aux résultats obtenus, quantitatifs notamment, une information particulièrement ciblée et déterminée de l'Ecole en direction des très nombreux personnels potentiellement intéressés par ce concours serait de nature à y accroître sensiblement le nombre de candidats et de reçus, et permettrait à celui-ci de jouer de façon beaucoup plus forte son rôle de promotion sociale adaptée à ce haut niveau de recrutement.

Le petit nombre de candidats s'y présentant tient sans doute aussi à d'autres causes, cumulatives : l'insuffisance de publicité au sein des diverses administrations, malgré le vivier important qu'elles représentent ; la réputation difficile de ce concours ; l'augmentation des recrutements par voie interne aux concours de catégorie A des ministères habituellement pourvoyeurs de candidats ; et enfin, le taux très faible, et bien connu, de réussite au concours interne d'entrée à l'ENA des lauréats du concours de 2^{ème} catégorie de la PENA.

PARTIE PEDAGOGIQUE

Le rapport du jury de cette session reprendra l'essentiel des conclusions qui figuraient dans les précédents rapports des jurys, qu'il est instamment recommandé aux candidats de relire.

EPREUVES ECRITES

I – Rappel : définition des épreuves écrites d'admissibilité

L'arrêté du 3 mars 2006 du ministère de la Fonction publique dispose que « *les épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration comprennent : I – Les épreuves d'admissibilité suivantes : 1° La rédaction, en quatre heures, du résumé d'un texte ou d'une note de synthèse sur un dossier (coefficient 2) ; 2° La rédaction, en trois heures, d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international. Les candidats ont pour cette épreuve le choix entre quatre sujets (coefficient 2). [...].* »

II – Les questions de forme, loin d'être négligeables

Lorsque l'écriture d'une copie est pratiquement illisible, il est tout aussi difficile de la noter, et encore davantage de porter sur elle une appréciation positive. A la limite, le candidat qui l'a rédigée l'a *ipso facto* quasiment annulée. L'on suggérera aux candidats concernés par cette difficulté de faire lire quelques pages de leur main à des proches pour recueillir leurs conseils, et de consacrer, au cours de leur préparation, tout le temps nécessaire à des exercices d'écriture *articulée*, – de la même façon que ceux qui éprouvent du mal à parler d'une manière audible et compréhensible se soumettent à des exercices d'articulation orale. Comment le jury pourrait-il prendre au sérieux un candidat, quelles que soient ses qualités, qui ne veille pas d'abord à se faire comprendre ? Peut-on accorder grand crédit à un homme ou une femme qui vise à exercer des fonctions importantes au sein de la haute administration sans paraître se soucier des conditions minimales de la communication avec les autres ? Est-il pensable en effet que cette personne soit, à terme, en mesure d'expliquer les enjeux d'une situation donnée, de définir ses objectifs, de convaincre ou de persuader

l'autorité hiérarchique dont il dépend, les subordonnés qui attendent de lui soutien et instructions, le public qu'il est chargé de servir ?

Les correcteurs ont estimé globalement correct le niveau orthographique des copies. Certaines déjà cependant se sont disqualifiées par une orthographe déficiente, parfois même surprenante en soi, et plus sérieusement s'agissant de candidats à la haute fonction publique. Telles fautes d'accord plombent une copie, et le déclassement de la note, plus ou moins sensible, s'en suit tout naturellement. Or, dans un concours d'un tel niveau, la différence se fait assez souvent, en particulier aux abords de la moyenne d'admissibilité, sur des points de cette nature : une orthographe exacte donne au texte un caractère de précision et de *netteté* qui soutient la lecture, la rend aisée et agréable – tout cela valorisant la copie.

De même, une construction de phrases assurée et claire donne de la force à l'expression, et soutient l'argumentaire. La pensée et la construction *logique* des phrases constituent une seule et même réalité, la charpente et le fil de la pensée. Une phrase trop longue, mal bâtie, est peu compréhensible, sinon carrément inintelligible et rompt la progression du développement intellectuel.

Il est indispensable de fournir, dans l'introduction, dont c'est l'une des fonctions principales, une présentation claire et dynamique du plan qu'on a adopté. Le lecteur trouve l'aisance et l'intérêt de sa lecture dans la piste qui lui est ainsi tracée. L'absence de plan, un plan non annoncé, ou encore mal amené, *a fortiori* si la structuration de l'exposé fait défaut, nuisent à la clarté. Si la plupart des copies comportent bien un plan, encore le faut-il en adéquation avec le sujet ; un plan authentique est le produit logique d'une problématique et constitue la charpente de l'analyse. Et si la matérialisation *discrète* du plan éclaire la lecture et la compréhension du travail présenté, elle ne dispense pas de la rédaction des liants que sont les brefs propos de justification et de transition entre des composantes équilibrées.

Enfin, un nombre non négligeable de copies se déprécient par l'énoncé de trivialités, le recours systématique à des clichés et l'utilisation du style journalistique. Le jargon s'y avère déplacé ou inutile, tout comme les tournures trop familières et la plupart des anglicismes.

III – Les deux épreuves écrites, sur le fond

A – Observations générales

Le nombre très restreint de candidats au concours de la 2^{ème} catégorie, et dont surtout les copies, pour "l'exposé sur une question d'actualité", se trouvent réparties entre quatre sujets, ne permet pas une analyse détaillée sérieuse des épreuves écrites. Cependant les remarques générales exprimées ci-après sur l'exercice et son traitement s'appliquent aux deux concours.

Dans ces épreuves, les termes des sujets ont parfois été analysés de manière hâtive, superficielle voire erronée, ce qui conduit à s'interroger sur la capacité des candidats concernés à *lire l'énoncé des épreuves*. Beaucoup n'esquissent même pas une définition des concepts utilisés et ne délimitent pas le champ de leur analyse, quand ils ne s'affranchissent pas des contraintes du sujet. Si ces épreuves ont révélé la capacité de certains candidats à

problématiser, construire et argumenter de manière solide et claire, en revanche ces qualités ont fait défaut aux copies les plus faibles. De trop nombreux candidats se sont contentés d'égrener des généralités, sans prendre la peine de réfléchir aux sujets proposés et de nourrir leur copie d'exemples précis et développés.

Si pour *la note de synthèse* la nécessité d'une conclusion est parfois discutée (le jury y reste cependant favorable, sous la réserve que le candidat s'y abtienne de tout jugement personnel), en revanche, s'agissant de *l'exposé sur une question d'actualité*, la présence d'une véritable conclusion, ferme et brève, s'impose, réponse finale apportée à la question centrale posée. Une conclusion peut même parfois permettre un certain dépassement du sujet. Or, celles qui figurent dans les copies – quand elles existent – ne sont souvent que le résumé maladroit, redondant, et donc sans intérêt, de ce qui précède.

B – La note de synthèse

Les dossiers fournis en appui de la note de synthèse, pour les deux concours, étaient très solides, en ce qu'ils couvraient l'ensemble du sujet et fournissaient tous les outils nécessaires à l'étude. Ils étaient de surcroît facilement abordables, étant assez peu volumineux et présentant peu de difficultés techniques. S'il y fallait naturellement la compréhension des documents et la capacité d'exploiter l'essentiel pour construire une note synthétique cohérente et solide, aucune connaissance ou compétence particulière n'était attendue des candidats. De ce fait, un grand nombre a effectué assez aisément cet exercice. Beaucoup ont réalisé une synthèse assez longue, proche du maximum imparti des six pages, mais certains l'ont dépassé ; de nombreuses copies comportent une introduction mais pas toujours de conclusion, sans doute faute de temps ; un plan dit "classique" en deux parties, chacune comportant ses sous-parties, a généralement été adopté.

Pour le 1^{er} concours, il était proposé aux candidats d'élaborer une note de synthèse de quatre à six pages présentant "les principaux enjeux de la contrefaçon". Les canons formels de la note (introduction courte, intitulés de parties courts, prohibition des apports extérieurs au dossier, mise en perspective de l'ensemble) sont peu respectés dans les copies. L'introduction y plagie bien souvent celle de la dissertation, le candidat y déroule une chronologie, alors même que la note de synthèse est *une photographie, et non un film*. Tout cela témoigne d'une mauvaise compréhension de *l'intérêt même* de l'exercice.

La note de synthèse est en effet un exercice difficile, exigeant, qui requiert un réel savoir-faire. Elle impose notamment une *maîtrise du temps imparti* pour sa rédaction et un soin tout particulier apporté à la *prise de notes*. Une qualité essentielle de la note est *sa clarté*. Elle a vocation à être lue par une personne ne connaissant pas le problème évoqué dans le dossier. Elle doit donc être concise, *correctement et entièrement rédigée*. Le candidat ne doit pas se perdre dans les errances stylistiques ou se réfugier dans le jargon propre au sujet proposé, il doit éclairer celui-ci, jusqu'à s'appliquer à restituer de manière compréhensible ce qui ne l'est pas toujours. Or, sur le fond, les travaux des candidats s'apparentent bien souvent à un simple résumé de texte. Il en résulte un nombre important de plans identiques, sans relief et qui *ne distinguent pas l'essentiel de l'accessoire*. Dans l'épreuve du 1^{er} concours en particulier, forte a été la tentation de réaliser un simple copier-coller des textes fournis. Cette facilité n'est pas conforme à l'esprit de l'épreuve. La note est en réalité une *structure d'idées*, c'est-à-dire qu'elle met en perspective en les hiérarchisant les idées du dossier. Elle impose aussi une *qualification des faits* : c'est par elle que le candidat démontre sa capacité à *hiérarchiser* les différentes idées du dossier, à les organiser. Il n'est possible de construire un

plan pertinent qu'autant qu'on domine la technique de la *prise de notes* – qui relève de ce que l'on appelle une *lecture active*. C'est ce mode qui permet de distinguer la note de synthèse du simple résumé de texte. Il semble que tous ces savoir-faire ne soient qu'imparfaitement maîtrisés par les candidats.

Comme de nombreuses copies moyennes se ressemblaient assez largement, et n'offraient en première lecture que peu de matière à vraie discrimination, la distinction entre elles s'est effectuée en fin de compte sur les critères suivants : la compréhension du sujet et sa définition correcte ; le fait d'avoir terminé l'exercice dans les temps ; le fait d'être resté dans le nombre de pages imparti ; enfin, la cohérence globale du texte rendu.

C – La rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international

1 – Le choix du sujet

Les quatre sujets, extrêmement divers, devaient permettre aux candidats d'exercer leurs préférences et de s'orienter vers le thème susceptible de leur être le plus favorable. Cependant, le jury doit constater qu'un certain nombre de candidats se sont livrés à un choix malheureux. Le choix d'un sujet parmi d'autres n'est pas anodin. Il mérite le temps de la réflexion, qui constitue alors un très bon investissement. S'il peut être périlleux de choisir un sujet en apparence banal (*mais le jury l'a choisi, il est donc intéressant...*), ce n'est pas en raison d'une supposée facilité qui va le faire "préférer" par une forte proportion de candidats, c'est parce qu'il exige encore plus que d'autres que le candidat s'élève au-dessus des "propos de comptoir" ou d'un médiocre discours journalistique, par le niveau de la réflexion et de l'esprit critique, par la qualité des informations et des références dont il dispose. Cela dit, il vaut toujours bien mieux pour un candidat qu'il choisisse un sujet portant sur un domaine qu'il connaît et maîtrise suffisamment, qui l'intéresse, car cela va se vérifier à la lecture de la copie, plutôt qu'un autre dans l'idée qu'il sera moins couru par la majorité des autres candidats, et aussi que les correcteurs seront portés à le noter plus généreusement du fait qu'il serait plus délicat, plus complexe ou plus spécialisé. Il y a là une sorte de pari fort risqué. Bref, dans cette épreuve dont les candidats choisissent le thème sur lequel ils sont censés le mieux réussir, les membres du jury peuvent difficilement admettre la faiblesse des connaissances ou *a fortiori* le manque sensible d'intérêt pour le sujet lui-même.

2 – La rédaction de l'exposé

Les devoirs bien notés sont ceux qui ont su définir les termes du sujet, les placer dans une perspective historique, politique ou sociale, et où l'on trouvait un plan équilibré et une conclusion. Des connaissances précises, des références théoriques et des illustrations concrètes sont nécessaires, – mais non un alignement de références bibliographiques. Malgré la mise en garde des rapports de jury, certains candidats ont mis bout à bout des citations, parfois même sans chercher à les relier entre elles. D'autres se sont contentés de commenter l'actualité immédiate sans mise en perspective.

S'agissant de l'économie même du devoir, il faut simplement rappeler ici cette évidence que *le plan choisi par le candidat doit répondre le plus exactement possible aux besoins du sujet*. Et par exemple, il vaut mieux choisir un plan en trois parties, cohérent avec

ce que l'on veut exprimer ou démontrer, que s'enfermer dans un plan en deux parties dont le correcteur éprouve rapidement l'artificialité. C'est bien toujours la pensée qui doit prédominer. De même, s'il est bon de guider l'attention du lecteur par la reprise constante des parties du plan, la répétition mot pour mot, et parfois recommencée, de ce procédé, surtout lorsque les passages concernés sont longs, donne une fastidieuse impression de lourdeur. Des candidats, en simplifiant l'énoncé de ces reprises, ont au contraire dynamisé leur copie.

Assez rares sont les copies inspirées qui conduisent la nécessaire réflexion préalable présentant les enjeux du sujet, soulignant son intérêt, son actualité, définissant les instruments de l'analyse, etc., et qui livrent une réflexion pertinente et structurée. Sont principalement en cause ici la pauvreté des concepts mis en oeuvre, la gravité des confusions et l'absence fréquente de références théoriques et d'illustrations éclairantes.

Cet exercice a cependant offert aux correcteurs la lecture de quelques bonnes, voire très bonnes copies. Certains candidats font état de réelles connaissances et d'une réflexion très aboutie. Les libellés des sujets proposés étaient exigeants. D'une façon générale, l'épreuve est mieux maîtrisée que celle de la note de synthèse, s'agissant notamment de la construction du plan. Reste que l'on peut reprocher aux candidats une incapacité à rappeler *les principes théoriques qui structurent une question donnée*, notamment lorsqu'il s'agit de traiter un point d'économie ou un sujet proche d'une question de droit. Dans bien des cas, les candidats n'ont pas mobilisé leurs connaissances juridiques, économiques ou sociales, pour étayer leur argumentation et se sont contentés d'aligner des lieux communs. Il convient de souligner que l'épreuve demande l'élaboration d'un *argumentaire solide*, destiné à défendre une position, dont il convient de souligner le caractère propre. D'un autre côté, alors que l'imbrication des divers thèmes avec l'actualité était flagrante, cet aspect fondamental a été fréquemment délaissé sinon perdu de vue, trop de développements privilégiant de manière quasi exclusive la dimension théorique, juridique ou historique du sujet. On ne peut enfin que déplorer le manque d'analyse personnelle dont font preuve trop de dissertations. L'affirmation de convictions personnelles est attendue dans les copies, car elle seule permet de ne pas réduire la dissertation à un exercice scolaire.

La synthèse établie dans le rapport du jury du concours externe de 2007 d'entrée à l'ENA vaut tout à fait pour notre concours : « *Au total, les meilleures copies, au-delà de la qualité du style, sont celles où le sujet était le plus exactement compris, et qui ont su allier l'équilibre dans la présentation des questions qu'il soulevait, la pertinence et la force de l'analyse et de la démonstration, l'originalité de certains points de vue, la clarté, un certain courage, tout en observant une forme de modération dans l'affirmation des prises de position personnelles, – enfin qui ont proposé une vraie conclusion qui achevait de convaincre le correcteur.* »

D – Brèves remarques sur les épreuves écrites du 2^{ème} catégorie

Ces remarques sont formulées sous la réserve d'ordre quantitatif exprimée plus haut.

La note de synthèse. Le sujet portait sur "le pouvoir d'achat". Excepté l'un d'entre eux qui a fait un commentaire de document, les candidats connaissent à peu près la technique de la note de synthèse et s'efforcent de l'appliquer, non sans maladresses de présentation, concernant notamment l'introduction, les titres et sous-titres ... Ils ne savent pas toujours aller à l'essentiel et réaliser une présentation claire et bien argumentée. Ils ont parfois mal évalué l'intérêt de certains articles, en particulier celui sur les luttes des fonctionnaires ou ceux sur

les remèdes que nos voisins ont apportés à la baisse du pouvoir d'achat. Le "traitement social du chômage" n'est pas toujours bien compris. Enfin, certains candidats n'ont visiblement pas lu ou bien saisi tous les articles du dossier, d'où des lacunes dans la démonstration.

L'exposé sur un sujet d'actualité. On constate un manque général de rigueur dans l'exposition et le traitement du sujet : introduction maladroite, plan incertain ou inadapté, conclusion inconsistante, une ou deux copies exceptées. Globalement, la réflexion est confuse et dispersée, associée à des connaissances vagues et lacunaires . Certaines copies n'ont traité qu'un aspect du sujet, – par exemple le système de santé s'agissant de la protection sociale. La *définition des termes du sujet* reste la grande difficulté à laquelle se heurtent les candidats.

EPREUVES ORALES

I – Définition et principes de l'épreuve orale d'admission

L'arrêté du 3 mars 2006 du ministère de la Fonction publique déjà cité dispose que « *les épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne comprennent : [...] Une conversation de trente minutes avec le jury ayant pour objet de déceler l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles et son ouverture d'esprit.* »

L'épreuve, d'une durée toujours égale à une demi-heure, se décompose formellement en deux parties. Elle commence par un exposé du candidat de dix minutes au maximum, strictement décomptées par le jury ; cet exercice porte principalement sur sa carrière passée et présente, sur ses objectifs professionnels et sur les motivations de sa démarche. Les minutes non utilisées durant l'exposé sont reportées sur l'entretien qui suit. Cet entretien, de vingt minutes minimum donc, vise d'abord à obtenir des éclaircissements ou un approfondissement de la matière même de l'exposé. Il est constant en effet que le jury revienne avec plus de précision ou d'instance sur les motivations du candidat, qu'il l'interroge sur le degré de mobilité géographique auquel il consentirait, sur le type de poste ou de fonctions qu'il souhaiterait obtenir en cas de succès au concours. L'entretien s'élargit ensuite progressivement à des sujets de nature très diverses pouvant porter sur des thèmes de fond comme sur des questions d'actualité, sur la fonction publique, les instances, compétences et difficultés de l'Europe, la mondialisation, etc., ainsi que sur des aspects relatifs à la "culture générale", au sens le plus ouvert du terme. Le jury n'attend naturellement pas sur chacune de ces questions des réponses de spécialistes, ce que les candidats ne sont pas supposés être ! Généralement, il interroge le candidat, assez tôt dans l'entretien, sur "les centres d'intérêt et les activités extra-professionnelles – culturelles, sportives, associatives, etc." dont il a fait état dans sa notice individuelle *ad hoc*.

II – Déroulement de l'épreuve orale : observations, analyses, enseignements

A – Remarques générales

La majorité des candidats s'est avérée de qualité. Le jury a pu apprécier des personnalités dignes d'intérêt, aux parcours très divers et riches, voire heureusement inattendus.

L'objectif principal de l'épreuve est de porter un jugement sur le niveau d'aptitude et de légitimité d'un candidat, à la suite de l'année de préparation dont il vise précisément ici l'obtention, à postuler pour un poste dans la haute fonction publique, sa capacité à aborder un métier nouveau et à s'y épanouir au service de l'intérêt général. Il n'y a pas d'autre motif à la curiosité du jury ; elle se manifeste sans indiscrétion ni agressivité, mais avec insistance lorsqu'il le faut, pour tenter de faire préciser, approfondir, confirmer ou infirmer les impressions ou les hypothèses suscitées lors de l'étude de la notice et surtout lors de l'exposé. La première des qualités qu'on peut donc attendre, à ce stade, d'un candidat, est *qu'il écoute les questions*, les entende, les comprenne, et s'efforce d'y répondre.

Si l'épreuve orale, qui est à forte charge émotionnelle, revêt une importance toute particulière, c'est que c'est elle qui permet le mieux d'apprécier directement la "présence", la personnalité des candidats. Or, trop d'entre eux donnent le sentiment d'une récitation des éléments de leur parcours professionnel : soit ils s'enferment dans un exposé technique et ennuyeux, soit ils défilent une chronologie sans âme et à vrai dire sans intérêt. Certains semblent sourds aux interrogations du jury et assènent une réponse convenue au lieu de répondre à la question posée. Tels candidats osent peu, hésitent à défendre un point de vue original et se réfugient derrière des positions et analyses conformes, jugées plus prudentes. C'est assez regrettable. Par ailleurs, la diversité des questions posées par le jury est maximale, leur spectre particulièrement large. L'année de préparation a certes pour objet de donner aux candidats les nécessaires connaissances techniques, mais il n'en reste pas moins qu'on attend déjà d'eux une *culture civique minimale*, notamment au regard du paysage institutionnel et administratif dans lequel ils évoluent.

Enfin, les candidats doivent savoir que *le jury ne connaît les notes d'écrit d'aucun d'eux* et qu'il ne dispose sur eux durant l'épreuve orale que des informations qu'ils leur ont eux-mêmes fournies par la notice individuelle destinée à cette épreuve.

B – Qualités et défauts relevés chez les candidats durant l'épreuve de conversation

Cette épreuve étant certainement la plus particulière et déterminante des trois, ce rapport s'y attachera de manière plus approfondie.

1 – Principales qualités relevées par le jury dans cette épreuve

Une bonne gestion du temps imparti, la légitimité du plan choisi, la clarté de sa présentation, sont évidemment nécessaires. Mais ce sont *la présence personnelle et la force de conviction* du candidat sur lesquelles porte en priorité l'attention du jury. Celles-ci s'expriment d'abord par une élocution soignée, la correction et la maîtrise de la syntaxe, la variété de l'expression, la clarté dans le raisonnement et l'argumentation, la justesse et les variations de ton, voire de style, – bref la qualité de la communication. La maîtrise intellectuelle et la capacité de rendre vivant le propos sont des éléments déterminants pour soutenir l'intérêt du jury. Ces qualités, qui reflètent la présence physique, intellectuelle et morale du candidat, sont décisives s'agissant de hauts fonctionnaires en puissance. Elles se manifestent également par la réactivité et la capacité de répartie, comme par l'aptitude à prendre de la hauteur, – et tout autant par le calme, et la maîtrise de soi, qui n'excluent pas l'expression d'une sensibilité propre, voire le cas échéant d'une certaine émotion.

Une mise en perspective pertinente de l'expérience personnelle, de la motivation et des fonctions envisagées, de même qu'une connaissance suffisante de l'univers de la fonction publique démontrent une préparation sérieuse au concours, gage effectif d'une véritable motivation, surtout lorsqu'au lieu d'être purement livresques, ou le calque de textes institutionnels "autorisés", elles sont pensées, métabolisées, *intégrées à l'expérience personnelle*. Le jury est convaincu, et somme toute rassuré, par tout ce qui atteste que le candidat s'est constitué un *arrière-plan solide et structuré*, qu'il est capable, en quelque manière, de *théoriser sa pratique*, passée ou actuelle, et d'en réinvestir dans l'avenir les enseignements.

Le jury a particulièrement apprécié l'équilibre que certains candidats ont su trouver entre l'affirmation sereine de leur personnalité singulière, de leur vision, et l'objectivité ouverte et loyale des observations et analyses qu'ils exprimaient. Un dosage réussi, vivant, entre une modestie sincère et la tranquille affirmation des convictions, entre un jugement solide et fin et l'écoute attentive des arguments différents, sinon contraires, est la marque des meilleurs candidats. Dans cet esprit, la capacité du candidat à se positionner, de manière équilibrée, dans la conciliation entre la liberté intime de jugement et la profonde loyauté à l'égard de l'institution, est très bien perçue. Il en est de même quant à une représentation des charges générales des hauts fonctionnaires qui fasse la juste part entre la nécessité d'une concertation sincère menée en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet collectif, et l'impératif de l'exercice de l'autorité fonctionnelle requise par les responsabilités propres. Dans le même esprit, sont jugés déterminants un positionnement affirmé, qui semble désigner une capacité à la décision, et la cohérence et la pertinence du discours, fondées sur une argumentation logique.

Le jury attache du prix à *l'équilibre sensible de la personnalité* du candidat. Sa curiosité intellectuelle, sa rigueur dans la réflexion, sa tonicité, sa simplicité, sa sincérité en sont des témoignages. Ces qualités de fond ont aussi pour effet concret de soutenir l'attention du jury, ce qui constitue évidemment un atout maître dans l'évaluation finale. Il en va de même s'agissant de la capacité du candidat à se rendre de bonne grâce à l'évidence, et donc, sans se déjuger ni paraître complaisant envers le jury, à faire évoluer sa position au cours de l'entretien ; de son aptitude à la reconnaissance loyale d'une erreur ou d'une ignorance, pour d'ailleurs mieux rebondir ; du juste équilibre qu'il sait trouver entre la prise de risque et la prudence, entre l'affirmation déterminée et une modestie de bon aloi. L'engagement personnel et un recul souriant tonalisent positivement l'ambition légitime. Il ne s'agit pas d'adopter une attitude factice, qui est assez rapidement perceptible au jury, et qui engendre généralement chez ses membres un sentiment de malaise. Ce constat ramène au *leitmotiv* de ces considérations : *le candidat qui est sincèrement motivé, parce que personnellement concerné, par les fonctions visées (dont on perçoit qu'il les connaît assez, fût-ce de l'extérieur encore), qui prend au sérieux sa candidature, qui l'a préparée avec détermination, soin et jugement, celui-là peut sereinement se présenter au concours, avec la seule exigence d'être lui-même*. Le jury éprouve alors l'évidence de se trouver face à une personnalité capable d'exercer avec discernement, fermeté et ouverture des fonctions dans la haute fonction publique

L'authenticité des propos se manifeste quand la défense et l'illustration des valeurs du service public sont explicitement exprimées, mais sans être indûment absolutisées et sans faire "plaqué", – et encore davantage lorsque ces valeurs sont naturellement impliquées dans les analyses et prises de position du candidat au cours de l'entretien. Qu'il exprime des valeurs personnelles authentiques, qu'il les assume sans pharisaïsme, voire avec une passion discrète, est toujours bien reçue par le jury. Certains y ont remarquablement réussi.

Parmi les autres facteurs qui ont frappé favorablement le jury chez certains candidats bien armés, relevons ceux-ci : le réalisme, le pragmatisme et le bon sens ; *l'intelligence des situations*, – c'est-à-dire la capacité à s'investir dans une situation réelle ou envisagée, ou plus fortement encore à investir une situation ; l'inventivité, la créativité dans la préconisation de solutions, fussent-elles très modestes ; le sentiment que les aspects d'ordre relationnel impliqués dans le questionnement de l'entretien, non seulement n'embarrassent pas le candidat, mais qu'il s'en saisit comme l'un des instruments déterminants de la résolution des difficultés présentées : l'aisance qu'y montrent certains candidats paraît de bon augure, compte tenu de l'importance de ce facteur dans la vie quotidienne de notre administration. La vivacité avec laquelle certains candidats "balaient", "scannent" pourrait-on dire, le champ du possible, a impressionné très positivement le jury. Tout comme une belle réactivité, sans excès ni pose ; un certain sang-froid, en dépit de la situation de stress inévitable dans tout concours, et le fait de rester assez cohérent avec soi-même durant la demi-heure que dure l'entretien, le disposent très favorablement.

2 – Principaux défauts relevés par le jury dans l'épreuve orale

Il s'agit d'abord, dans *la présentation et l'expression*, de ceux-ci : une voix mal posée, un débit hésitant, un vocabulaire approximatif ; le relâchement de la langue, qui obscurcit ou dénature le propos ; le verbiage ; la monotonie dans l'expression, le ton monocorde. Enfin, le naturel, indice en soi très favorable, ne saurait être confondu avec une familiarité déplacée à l'égard du jury, avec un manque de soin dans l'habillement, des manières sans grande tenue, le ton désinvolte des réponses.

S'agissant du *temps imparti*, sa *mauvaise gestion* conduit le candidat, soit à la perte d'une partie importante du contenu de son exposé, soit au débordement de l'exposé lui-même. Dans ce dernier cas, le jury est conduit à interrompre le candidat et c'est naturellement, certes sans gravité, un mauvais point pour lui. Il arrive aussi au candidat lui-même, pour éviter ce débordement, de précipiter le cours de son exposé, d'une façon dommageable pour la qualité.

Sur ces questions, *trois défauts majeurs* compte tenu de leur nature discriminante ont été constatés. Tout d'abord, le sentiment donné par le candidat de ne pas dominer sa matière, de sorte que l'intérêt et l'attention du jury s'en sont trouvés diminués. D'autre part, l'absence de l'organisation de l'exposé, – ou *a contrario* sa structuration trop rigide, découlant de la difficulté à sortir d'un plan stéréotypé, issu semble-t-il de consignes données lors de la préparation du concours. Enfin, un niveau de conformisme de l'ensemble parfois très préoccupant.

L'absence de conclusion, laissant l'exposé se finir comme en suspens, crée une sensation assez gênante. Il va sans dire qu'une conclusion possède d'autant plus de force qu'elle n'est pas purement rhétorique.

La confusion de la motivation, son côté incertain, échappent rarement au jury. Cette carence peut discréditer une candidature. A partie liée avec l'inconsistance, ou le peu de crédibilité de la motivation avancée, une réflexion personnelle insuffisante du candidat, y compris sur l'évolution de sa carrière, dans ses implications matérielles, géographiques, familiales, etc. « *Le jury s'est ainsi étonné de voir que les trois-quarts des candidats rêvaient d'être préfets... en présentant des arguments visiblement formatés par les centres de préparation sur l'administration de terrain, et qui pouvaient parfois faire sourire.* » (Rapport du jury des concours 2006 de la PENA.)

L'inadaptation du mode de réponse, l'abstraction ou l'excessive généralisation de bien des réponses, dénuées des brèves illustrations qui les rendraient parlantes, et des exemples de mise en œuvre qui les feraient convaincantes, – ou, à l'inverse, des propos exclusivement anecdotiques, diluent toute signification, jusqu'à manifester de la confusion intellectuelle. L'idéalisme désincarné des propos de certains candidats les convainc d'irréalisme, et pour le moins de naïveté. Le jugement est alors particulièrement sévère.

Quant au *positionnement personnel*, lorsqu'il n'est pas adéquat, il se manifeste par la volonté trop visible de répondre à tout prix, ou de "placer" des connaissances livresques ; ou encore par des positions de principe convenues, voire incantatoires, par exemple sur "les valeurs de la République", qui correspondent à la représentation du candidat de l'attente supposée du jury et qui masquent mal une certaine incapacité à construire et étayer personnellement des éléments de réponse pertinents, c'est-à-dire d'abord adaptés en situation. Rien peut-être n'indispose autant le jury que l'usage continu de la langue de bois. Il est éprouvé en effet comme la manifestation d'une personnalité médiocre, ou qui peine à s'affirmer. La difficulté à écouter ses interlocuteurs, et donc à échanger utilement avec eux, la difficulté à prendre position, à défendre une opinion, paraissent témoigner d'un manque de confiance en soi, – et ce, même si l'on admet que le candidat se tienne à une certaine réserve.

Deux faiblesses s'observent sur la question du *positionnement professionnel*. D'une part, l'extrême difficulté, sinon *l'impossibilité pour le candidat à se projeter* dans le cadre de fonctions sollicitées, et même à se visualiser quelque peu dans la position de haut responsable, de fonctionnaire d'autorité ; y est fréquemment associé un niveau de méconnaissance étonnant des missions et compétences des personnels de la haute fonction publique. D'autre part, l'ignorance du candidat sur des questions simples portant sur son environnement professionnel immédiat, et/ou son incapacité, ou sa très grande difficulté à *se détacher de l'expérience personnelle directe, des caractéristiques du poste actuel d'exercice*.

Un manque avéré de préparation, mis en évidence par des erreurs ou des défauts de connaissances grossiers, est rapidement perçu par le jury, et met cruellement en relief le manque de motivation du candidat, voire l'absence de sérieux de la candidature. Des lacunes parfois graves sur des points élémentaires conduisent le candidat à des affirmations péremptoires, ou à un vague bavardage destiné à "occuper le terrain", à donner le change ou encore à retourner la question au jury pour tenter de contrôler l'entretien. Evoquer la pose d'une "question-piège" est également maladroit.

C – Conseils donnés aux candidats pour une meilleure préparation à l'épreuve

Même si certains candidats, rompus aux exercices scolaires des divers concours antérieurs, estiment pouvoir s'en passer, il faut d'emblée rappeler la nécessité d'une préparation sérieuse aux épreuves écrites et orales de *ce qui est un concours en soi*. Cette exigence répond à la nature même des épreuves, comme elle démontre la solidité des motivations ; enfin elle assure le jury que la préparation au concours interne de l'ENA sera mise à profit par les candidats pour lesquels il s'agit d'une réorientation professionnelle qui les engage pleinement. Le concours recrute en effet, parmi des personnels, ceux qui paraissent les plus aptes, après deux années, mais le plus souvent une année de formation particulièrement dense, à devenir de hauts fonctionnaires, attachés à l'esprit du service public, et qui seront responsables, certes la plupart du temps d'abord en second, d'un service important, dans toutes ses exigences et sa complexité. Le jury, cependant, n'a aucune sorte de préjugé sur le "type" de candidats à recruter. Il s'agit d'abord pour lui de *détecter des*

personnalités, dont il perçoit ou du moins pressent avec une sûreté suffisante qu'elles seront en mesure, une fois leur formation reçue, d'exercer ces fonctions sur le territoire. C'est pourquoi l'ignorance du candidat sur des questions simples relatives à son environnement professionnel immédiat apparaît comme inacceptable. Par exemple, un enseignant qui ne s'est pas interrogé, durant l'année qui précède les épreuves du concours, sur l'organisation et le fonctionnement administratifs du collège ou du lycée où il exerce tous les jours est peu crédible quant à sa motivation et au sérieux de sa candidature. Même si tel candidat bénéficie déjà d'une expérience très proche dans ses fonctions antérieures, le jury apprécie d'une manière particulièrement défavorable, sinon qu'il n'ait pas interrogé de hauts fonctionnaires en poste sur leurs visions et leurs pratiques, du moins qu'il ne se soit pas documenté sur ce que représentent et impliquent ces fonctions ! Comment prendre au sérieux un candidat qui déclare être « passionné par la carrière diplomatique », mais qui ne sait pratiquement rien des missions, de l'organisation, du fonctionnement, des personnels d'une ambassade ?

La fonction publique dans son ensemble procède désormais régulièrement, lors des nominations et mouvements de personnels, à la recherche de "profils de candidats" adaptés au mieux à la grande diversité des "profils de postes" des hauts fonctionnaires dont le pays a besoin. De ce fait, même si elle est soumise à des règles communes, notamment déontologiques – que la plupart des candidats semblent tranquillement ignorer –, il est vain, voire périlleux, pour le candidat, de s'évertuer à se conformer devant le jury à un modèle théorique de haut fonctionnaire qui n'a en fait pas d'existence. Le résultat le plus assuré de cette volonté est d'apparaître assez rapidement au jury comme une personnalité conforme, voire conformiste, aux convictions personnelles faibles, sinon superficielles. L'ensemble de ses affirmations sera alors perçu comme inauthentique.

Il n'est pas interdit au candidat, par exemple, de soumettre à son jugement critique, sans outrage ni systématisme, tout ce qui lui paraît discutable dans les opinions ou les déclarations publiques, que la source en soit médiatique ou officielle, lorsque cela relève à ses yeux de préjugés, de la "pensée unique" ou de dangereuses "formes pensées".

1 – Aspect professionnel et culture générale

La plupart des remarques faites plus haut au sujet des épreuves écrites sont évidemment transférables aux épreuves orales, et nous n'y revenons donc pas.

Tout ce qui vient d'être dit implique que le candidat se soit au préalable informé d'un certain nombre de thèmes qui parcourent l'actualité, qu'il les ait interrogés pour son propre compte. Même s'il ne lui est jamais demandé de fournir des réponses très techniques à certaines questions, réponses qui supposeraient un savoir d'expert, le jury ne peut par exemple admettre, en 2008, que le candidat ignore tout des innovations introduites par la LOLF, des principes et des réalités qui distinguent l'organisation déconcentrée de l'organisation décentralisée, ou des dispositions essentielles des grands traités européens. Est-on habilité à se présenter à un concours de la fonction publique de ce niveau, si l'on ignore les connaissances de bases relatives aux institutions administratives, si l'on s'avère incapable de dire succinctement en quoi consiste en France la séparation des pouvoirs, quelle est l'organisation des pouvoirs publics, quels sont les grands ordres de juridiction de notre pays,

quels sont les enjeux des chantiers actuels les plus importants des politiques publiques ou simplement quelles instances constituent le Parlement ? Que des fonctionnaires ignorent à peu près tout de leurs obligations générales statutaires ne laisse pas également d'être préoccupant. L'ignorance trop marquée de données de cette nature manifeste en effet, jusqu'à preuve du contraire, le désintérêt du candidat pour les questions relatives aux fonctions mêmes qu'il vise, mais déjà pour le monde dans lequel il vit. Cela le dessert donc irrémédiablement. Répétons-le : il n'est nullement question de se rendre spécialiste de ces domaines, simplement de rester en alerte, mobilisé à leur sujet.

Les assez rares questions du jury qui portent sur un point précis du domaine artistique ou littéraire sont dans son esprit bien plus "ouvertes" que le candidat interrogé ne pourrait parfois le penser. L'épreuve d'entretien en effet n'est évidemment pas d'abord une épreuve de "culture générale". Mais il n'est pas imaginable que ne transparaissent pas dans les propos du candidat son degré *de curiosité et de sensibilité culturelles*, – avec l'irradiation que cela implique sur son niveau de réflexion et sur sa personnalité. L'année de préparation, si elle ne peut porter fondamentalement sur ce champ, d'une ampleur infinie, ne doit pas pour autant l'éluder. Même s'il ne peut donc être exigé d'un candidat qu'il possède une vaste culture, au sens classique du terme, on ne peut ignorer que certains postes réclament, pour que l'autorité de ses dirigeants ne soit pas mise en cause, que ceux-ci ne soient pas manifestement dépassés en la matière par nombre de leurs personnels. De même, "l'ouverture d'esprit" constitue une condition *sine qua non*, non seulement à la capacité personnelle d'innovation interne d'un service, dans le cadre d'une concertation, mais à la réceptivité (acceptation et participation) aux réformes publiques, que l'accélération de l'histoire, des sciences et des mœurs impose continûment, y compris évidemment à la haute fonction publique.

Cette remarque permet d'insister sur deux aspects majeurs de la question. Le premier est que, dans la majorité des cas, et même lorsque le jury pose une question qui appellerait en principe une réponse précise, elle en attend la réponse sans préjugés. Certes, dans certains cas une ignorance inquiète, et sa répétition peut devenir rédhibitoire, mais le jury attend du candidat une réflexion, une analyse, la manifestation de bons réflexes (c'est-à-dire équilibrés et opportuns), davantage qu'une réponse toute faite. A dire vrai, lorsqu'un candidat a préparé sérieusement le concours, il est très rare que, par contiguïté avec ce qu'il a appris et compris, il ne puisse fournir une réponse finalement informée et intelligente à la question posée.

Le jury, cependant, garde toujours présent à l'esprit que les candidats dans leur quasi-totalité n'ont pas encore exercé la fonction qu'ils visent, qu'ils ne peuvent donc encore posséder le niveau d'exigences qu'elle suppose, et qu'ils bénéficieront, s'ils sont admis au concours, d'une *formation théorique et pratique* passablement exhaustive.

Il n'est pas moins indispensable que le candidat, pour ne pas se trouver surpris, ou mal à l'aise durant l'entretien, se soit entraîné à l'oral, en particulier grâce à des simulations de situations d'entretien, – durant lesquelles il demandera à ne pas être ménagé. Cet exercice a pour objectif principal de l'entraîner à réagir adéquatement à la diversité des questions que pourra lui poser le jury, à l'analyse des situations concrètes, souvent imprévues ou délicates, sur lesquelles il peut être interrogé. Il présente l'avantage de le préparer à *une écoute efficace des propos et questions de ses interlocuteurs* et de le rendre sensible aux nuances de leurs réactions, – ce dont il retirera une assurance accrue. Cet entraînement doit lui permettre de mesurer ses éventuelles carences dans l'ordre de l'expression orale et d'y porter remède. Le regret principal du jury est de n'avoir pas pu retenir certains candidats dont il avait pourtant perçu le potentiel mais qui, par excès d'émotivité, n'ont pu clairement le faire valoir.

Se priver d'une des formations officielles qui lui sont ouvertes, alors que cela lui est possible matériellement, constitue pour le candidat une erreur, souvent très coûteuse. Son ignorance de tel ou tel domaine important lui est alors plus directement imputée. Il est évident cependant qu'un candidat ne peut se priver d'une information acquise à titre personnel, qui fasse contrepoint avec l'information et la formation institutionnelles, et qui les interroge. Le candidat en effet, en fonction de sa situation du moment, doit se fixer des objectifs propres, et s'interroger sur les moyens de se donner une formation qui lui soit adaptée, c'est-à-dire personnalisée. Quelques candidats, insuffisamment préparés, ont pu faire figure de touristes, débonnaires et joyeux.

2 – L'exposé liminaire

Sur ce point, le jury a été très frappé par la répétition saisissante d'un comportement inadéquat. Alors que, lors du concours de cette année, le président a systématiquement ouvert la séance d'épreuve orale par la même formule introductive : « Madame, Monsieur, cet entretien durera précisément trente minutes. Vous-même disposez, pour commencer, de dix minutes au maximum pour vous présenter à nous, nous indiquer quels ont été votre cursus universitaire (et/ou scolaire) et votre carrière, pour nous parler de vos fonctions et de vos responsabilités actuelles, enfin pour nous apprendre votre projet professionnel et vos motivations », de très nombreux candidats, prisonniers de la préparation formalisée à l'extrême de leur exposé, voire du par-cœur qu'ils s'étaient imposé, ont complètement omis un sinon plusieurs éléments de la commande. Le sentiment que la demande formulée en direct par le président n'avait pas été du tout entendue par le candidat, en quelque sorte absent à la situation et à lui-même, comme le côté machinal de la récitation, ajoutent évidemment à l'impression pénible éprouvée par le jury. Les postulants qui se sont "préparés" d'une manière trop visiblement mécanique et qui se livrent à des exposés et à des propos standardisés et rigides, occultent de la sorte ce que leur personnalité peut avoir de riche et leur candidature d'original. Or, au risque de "se découvrir" quelque peu, les candidats ont intérêt à privilégier une présentation personnelle et sincère, qui libère leur capacité de réflexion et leur aptitude à prendre du recul. Cela les amène à évacuer certains préjugés et à se montrer sous un jour plus intéressant.

Car cet exercice est rien moins que formel ! S'il est un moment où le candidat doit manifester un état sinon d'enthousiasme, du moins de grand intérêt, de vivacité, c'est bien lorsqu'il est amené à parler de son activité et de sa vie professionnelle. Comment le jury pourrait-il être convaincu, et déjà simplement tenu en éveil, intéressé, par le récit morne ou terne de cette expérience professionnelle, dans ce qui apparaît alors pour le candidat lui-même comme un passage obligé, sinon même pénible, au lieu et place d'une communication dynamique, par le propos comme par le ton ? Et comment cette faiblesse ne risquerait-elle pas de donner au jury le sentiment que le candidat se trouve en la circonstance non pas porté par une motivation positive, mais dans une posture de fuite ? Les membres du jury demandent, au sens propre, que le candidat suscite leur intérêt, et pourquoi pas les passionne par le récit objectif mais vivant de son parcours professionnel, par la synthèse du savoir et des diverses leçons de l'expérience qu'il a représentée, par l'analyse de la façon dont il l'a marqué.

Et enfin par la manière dont tout cela a influé sur le déroulement de sa carrière et surtout sur sa candidature actuelle ! Sans cette cohérence, sans cette logique, l'auditeur éprouve une sorte de solution de continuité qui le dérouté ou l'inquiète. C'est la valeur et l'authenticité de la candidature qui constituent le fil rouge des interrogations, formulées ou non, des membres du jury. Le candidat, sauf à prendre soin d'expliquer en quoi et pourquoi sa

demande se situe en forte rupture avec ses tâches passées et surtout actuelles (ce qui peut naturellement être pleinement légitime), et sous peine de se voir reprocher son incohérence, son instabilité ou une fuite en avant, est tenu de mettre en relief *la continuité de son parcours*. Il lui faut notamment exposer la manière dont il entend exploiter et développer les connaissances et les compétences acquises dans ses précédentes fonctions au service d'un plus haut niveau de responsabilités. C'est d'ailleurs exactement ce dont le jury veut être convaincu.

Personne, en revanche, ne s'offusquera que le candidat manifeste sereinement et objectivement ses ambitions d'évolution socio-professionnelle, même grandes, pour peu qu'elles ne paraissent pas entièrement hors de sa portée actuelle. C'est donc à lui qu'il appartient de mesurer la vraisemblance du propos avancé, quelque part de pari qu'elle comporte naturellement. Mais comme il s'agit toujours pour le jury d'évaluer les capacités du candidat à entrer en formation, à en tirer profit, il attend aussi de lui qu'il indique dans quels domaines il espère de l'année de formation un renforcement et un approfondissement de ses connaissances et compétences. Le candidat peut *par là-même* témoigner de sa conscience de ses limites actuelles quant aux maîtrises exigées d'un haut fonctionnaire, de sa volonté d'évoluer dans cette direction, enfin de l'authenticité de sa motivation.

Certains candidats, avec une ingénuité confondante, parlent d'eux-mêmes d'une manière si personnelle et centripète qu'ils donnent le sentiment que leur démarche professionnelle actuelle est fort contingente dans l'évolution de leur « destinée », au point que la réussite même au concours en devient accessoire. Il est loisible à chacun de le penser en son for intérieur, mais le jury est alors fondé de son côté à estimer que le candidat se méprend sur *l'objet* de l'épreuve qu'il est en train de subir. A ce niveau, sa subjectivité affichée devient contradictoire avec la définition même du *service public*, dans ce qu'elle peut comporter d'objectif.

3 – Du bon usage de la notice individuelle

Ce point est l'un de ceux qui ont suscité l'étonnement le plus vif du jury. Que les candidats aient disposé d'un délai très court pour renseigner leur notice peut évidemment expliquer certaines insuffisances dans cet exercice. Mais il est clair que certains ont effectué cette tâche, sinon avec désinvolture, du moins dans une indifférence inquiétante qui les a desservis. Il faut rappeler que le jury ne dispose à l'oral d'aucune autre information sur les candidats que leurs nom et prénom sur la liste de passage. *C'est-à-dire que son premier vrai contact avec les candidats admis à subir l'oral est constitué par la lecture de cette notice !* En soigner la rédaction n'est donc pas un acte mineur. Une orthographe déficiente (encore moins acceptable sur un document réalisé chez soi), une photo de mauvaise qualité, ou l'absence même de photo, une écriture illisible ou tout simplement négligée, des cases mal ou insuffisamment remplies, voire omises, des débordements énormes de ces mêmes cases (avec des pièces jointes parfois de quatre pages là où il était accordé le tiers d'une !), parmi d'autres défauts, sont tout naturellement mal ressentis par les membres du jury. Disposant chacun d'une copie de la notice avant l'épreuve de conversation, ils l'étudient en amont à tête reposée, et la gardent devant les yeux durant tout l'entretien avec le candidat.

Au début de ce document, le candidat fait état des "études et diplômes" qu'il détient. Décrits succinctement, ces éléments doivent, dès l'indication du baccalauréat obtenu, être exhaustifs. Y porter la réussite aux concours professionnels, comme l'agrégation ou le concours d'inspecteur des impôts, s'impose, pour n'y plus revenir quand il s'agit de noter l'éventuelle "inscription à d'autres concours". Si l'on n'a pas "suivi de préparation particulière à ce concours" de la PENA, il faut se préparer aux questions du jury sur ce point.

Etc. S'agissant de la "nature des missions et fonctions actuelles" du candidat, de ses "expériences professionnelles antérieures", on attend de lui des indications à la fois brèves et suffisamment précises pour éveiller l'intérêt du jury et l'amener à poser des questions d'éclaircissement et d'approfondissement. Est-il besoin de rappeler que *tout ce qui relève des capacités professionnelles, passées, présentes et donc à venir, représente le cœur même de ce que cherche à évaluer le jury* ? Enfin, les candidats ne peuvent laisser échapper l'opportunité qui leur est ainsi donnée de mettre en relief certains aspects de leur personnalité, mais aussi leur curiosité intellectuelle et leur implication sociale.

Il faut également attirer l'attention des candidats sur la manière souvent très peu recevable dont a été renseignée la dernière partie de la notice, intitulée "Centres d'intérêts et activités extra-professionnelles (culturelles, sportives, etc.), et autres informations à porter à la connaissance du jury". Tout d'abord, qu'un militaire lise régulièrement une brochure relative à la vie des armées, ou qu'un inspecteur des impôts déclare être abonné à une revue fiscale, est naturellement porté à leur crédit, mais dit encore peu de "l'ouverture d'esprit du candidat" que le jury est formellement chargé de vérifier. On n'avance que modérément dans cet examen lorsque sont cités des ouvrages portant précisément sur ces mêmes questions. De même, il peut intéresser le jury d'apprendre que le candidat est par exemple un adepte de la céramique, de l'équitation ou du tricot. Mais d'une part, il ne se contentera évidemment pas de cette information, et cherchera à en vérifier la réalité et la portée. Et d'autre part, sans jamais demander au candidat d'être un expert ou un spécialiste de quelque domaine que ce soit, et en laissant à peu près toujours ouverte la question posée (« *Il n'y a pas à cette question une bonne réponse toute faite* » est une des formules le plus souvent répétées par les interrogateurs), il va, pour en rester à l'équitation, élargir progressivement la question aux *raisons personnelles de l'intérêt* du candidat dans ce domaine, à sa connaissance des clubs et des milieux hippiques, aux aspects sociaux et économiques du sujet, à son côté artistique – « *quels peintres, quels sculpteurs ont-ils en particulier traité ce thème ?* », etc. Ignorer *tout de cela* réduit le plus souvent le "centre d'intérêt" au pur anecdotique. Enfin, ce qui devient inquiétant est la réduction des informations fournies à ces seules mentions, parce qu'alors elles deviennent plus que lacunaires, presque inexistantes au plan proprement "culturel" tel qu'il est défini ci-dessus.

Qu'un candidat se dise « passionné par l'anthropologie » et se révèle incapable de donner la définition de ce terme ou de nommer *un seul* anthropologue, qu'un autre ne puisse citer *une seule* œuvre ou *un seul* interprète de Mozart, alors qu'il avait mentionné la musique classique parmi ses centres d'intérêt, s'avère évidemment rédhibitoire. Que par suite certains candidats préfèrent s'abstenir, par prudence ou humilité, de pratiquement porter toute indication dans cette case, peut se comprendre, – mais est irrecevable. D'une manière générale, le jury perçoit défavorablement que le candidat ne fasse mention de strictement aucune donnée de nature *culturelle*, au sens commun du terme retenu dans la notice. Sans même évoquer l'intérêt pour les civilisations et les pays étrangers, les voyages et séjours, références décisives aujourd'hui, on ne peut admettre qu'un candidat ne puisse mentionner *aucun auteur, aucune œuvre* de tels ou tels des domaines suivants (parmi tant d'autres) : roman, théâtre, cinéma, poésie, essais, philosophie, peinture, photographie, sculpture, architecture, ethnologie, anthropologie, psychanalyse, sociologie, biologie, histoire, politologie... Une telle carence dessert naturellement et fortement la candidature, surtout comparée aux choix à la fois habiles et éclairés d'un certain nombre de candidats qui ont bien saisi l'importance de ces mentions, et la manière de les exploiter. L'appréciation des candidats se fonde sur leur connaissance de leur secteur d'activité (impliquant de la hauteur de vue), et sur leur ouverture d'esprit. Ce dernier élément doit les encourager à définir des centres d'intérêt précis, mais non trop restreints (ainsi, par exemple, on indiquera *la peinture hollandaise du 17^{ème} siècle* plutôt que *la peinture*, ou que *Van Ruysdael*), et à vérifier qu'ils sont en mesure de répondre aux questions générales qui peuvent leur être posées à ce sujet.

Le point le plus important est que c'est le candidat lui-même qui choisit seul et librement les informations qu'il décide de fournir au jury par l'entremise de cette notice. Se priver de cet avantage, tout relatif qu'il est, représente une erreur de méthode ou de stratégie. Le tout, cependant, est de bien équilibrer les mentions portées, en quantité, qualité et diversité, et de préparer encore davantage que le reste ces données particulières, pour se trouver en état de répondre aux questions plus ou moins approfondies du jury. Celui-ci est porté, en raison des délais assez brefs dont il dispose pour porter son jugement, à beaucoup fonctionner en la matière par induction, confortée par le cumul des avis de ses sept membres. C'est-à-dire qu'un candidat qui est capable de commenter avec intelligence, sensibilité et sens critique une belle œuvre poétique, architecturale ou cinématographique, à parler avec discernement et finesse des enjeux de tel bon roman, n'est pas loin d'être présumé ouvert à l'univers culturel. Car il est ici fortement rappelé que le jury ne se sent aucunement fondé à exiger d'un candidat une improbable culture encyclopédique, et que de même il admet *a priori* les goûts et les choix des candidats, quels qu'ils soient, à la condition naturellement qu'ils sachent les exprimer et les défendre. Dans ce domaine tout particulièrement, il apprécie beaucoup l'à-propos. Par exemple, un candidat qui se dit à la fois cinéphile et ouvert à la langue et à la civilisation chinoises, mais qui ne connaît aucun des quatre ou cinq films chinois récents, et présentés en France, qui lui sont cités, s'il évoque avec justesse et une certaine passion des "soirées cinéma" à Pékin, dans des salles de quartier, et les films qu'il y a vus, reçoit évidemment une appréciation très positive. *Bref, au-delà des connaissances générales minimales attendues du candidat, c'est le jury tout entier qui est constamment "ouvert" à ses points de vue, à ses arguments, à ses analyses, à la qualité de ses réactions. Somme toute, à sa personnalité.*

Gérard MAMOU
Président du jury

ANNEXE

Liste des sujets d'écrit du concours de la session 2008**Première catégorie***Note de synthèse :*

Rédaction, à partir des seuls documents joints, d'une note de synthèse de 4 à 6 pages présentant **les principaux aspects de la contrefaçon.**

Exposé :

Rédaction d'un exposé sur un sujet d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international à choisir parmi les sujets d'actualité suivants :

Actualité d'ordre politique : **Sécurité et liberté.**

Actualité d'ordre économique : **Economie financière, économie réelle.**

Actualité d'ordre social : **L'ascenseur social est-il en panne ?**

Actualité d'ordre international : **Quelle place pour les nouvelles puissances ?**

Deuxième catégorie*Note de synthèse :*

Rédaction, à partir des seuls documents joints, d'une note de synthèse de 4 à 6 pages présentant **les problématiques et solutions envisageables concernant le pouvoir d'achat.**

Exposé :

Rédaction d'un exposé sur un sujet d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international à choisir parmi les sujets d'actualité suivants :

Actualité d'ordre politique : **Les religions constituées ont-elles un pouvoir politique ?**

Actualité d'ordre économique : **Faut-il craindre un retour de l'inflation ?**

Actualité d'ordre social : **Notre système de protection sociale est-il efficient ?**

Actualité d'ordre international : **L'Union européenne est-elle une puissance mondiale ?**